A propos des jours sans viande : l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation nous écrit...

Autor(en): **Gueybaud, J.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **29 (1941)**

Heft 593

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-264136

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

E 1436
J. A.
Bibliothèque publique et universitaire - GENÈVE

31 MAI 1941 — GENEVE — VINGT-NEUVIEME ANNÉE — N° 593

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
Mlle Renée BERGUER, 7, route de Chêne
Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 6.—
ÉTRANGER . » 8.—
Le numéro ... » 0.25
Les abonnements partent du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
11 cent. le mm.
Largeur de la colonne : 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

Nous vivons à une époque aventureuse. Avoir peur du lendemain n'aidera personne. L'avenir est une aventure, mais autant la vivre courageusement puisqu'il faut vivre.

Mrs. Eleanor ROOSEVELT.

AVIS IMPORTANT

Nous prions tous nos abonnés, lecteurs, collaborateurs et correspondants de bien vouloir prendre note que, dès maintenant et jusqu'à nouvel avis, l'adresse de la Rédaction et de la Direction de notre journal, comme l'adresse particulière de la Rédactrice, est de nouveau

Crêts de Pregny, près Genève,

tout envoi fait par la poste à la rue Töpffer subissant de ce fait un retard d'un courrier en tout cas, et tout message déposé dans la boîte aux lettres de cet immeuble risquant d'y rester plus longtemps que ne le désirerait son expéditeur!

Un succès suffragiste à Neuchâtel

En deuxième débat, le Grand Conseil vote par 46 voix contre 42 en faveur du vote féminin communal.

La question sera donc soumise à la votation populaire.

19 novembre 1940... 19 mai 1941 : deux dates, deux 19, dont les suffragistes neuchâteloises se souviendront avec joie et reconnaissance !

Lundi 14 h. 15 : la session de printemps du Grand Conseil va s'ouvrir ; toutes les féministes neuchâteloises qui disposent de quelques loisirs et plusieurs fidèles des communes avoisinantes sont à leur poste aux tribunes. L'espoir et l'inquiétude alternent dans les conversations menées à voix basse, et les suppositions vont leur train. Dans la salle nous voyons notre dévoué motionaire s'arrêter ici et là auprès d'un député : nous devinons qu'il glisse un dernier mot d'encouragement ou d'entente. Mais voici la sonnette du président, le silence s'établit ; préoccupées comme nous le sommes aujourd'hui, nous écoutons d'une oreille distraite, je l'avoue, les discours du président sortant de charge et du nouveau président, et pourtant ce dernier, un ami de la cause féministe, parle avec conviction de noblesse, de tolérance, de compréhension et de justice...

Il est trois heures exactement et voici notre tour. Le président propose le débat sur *le Projet de décret portant révision des articles 71 et 73 de la Constitution cantonale (deuxième votation) (Droit électoral féminin en matière communale)*. Puis il lit distinctement et gravement le télégramme émanant de l'Assemblée générale de l'A. S. S. F., témoignage émouvant de la solidarité des suffragistes suisses.

M. L. F. Lambelet (rad.) ouvre le feu. Il voile son opposition de compliments adressés à ses charmantes compagnes qui, il en est persuadé, apporteraient un adoucissement à nos mœurs politiques, mais ne peut se résoudre à leur imposer la disgrâce de participer à la vie publique. D'ailleurs les femmes elles-mêmes signalent les dangers d'être mêlées à la politique. M. Lambelet espère donc que la majorité de deux voix à la session de novembre dernier sera renversée. Puis, M. Niedermann (lib.), un chaud et fidèle partisan de notre cause, adresse un dernier et pressant appel à ses collègues et insiste pour que, par leur vote, ils rendent possible une consultation populaire. M. Emile Béguin (P. P. N.), rappelle que la femme, appelée dans les services auxiliaires, court à certains égards aujourd'hui les mêmes risques que le soldat en campagne : il est donc juste qu'on lui reconnaisse certains droits. Notre état démocratique ne pourrait que gagner à s'assurer le concours féminin.

(La fin en 3me page). M. B.

A propos des jours sans viande

L'Office fédéral de guerre pour l'alimentation nous écrit...

...Car il paraîtrait qu'il y aurait des femmes, en plus grand nombre qu'on ne le croit, qui font retomber sur un personnel qui n'en peut mais leur mauvaise humeur de ne pouvoir ni manger ni acheter de la viande deux jours par semaine, et qui, même, se vanteraient d'escamoter l'interdiction fédérale! Bien que nous n'en connaissions personnellement point, et que celles qui nous lisent soient toutes, ou trop conscientes de leur devoir civique pour agir de la sorte, ou habituées de longue date, et aussi bien par goût que par motifs hygiéniques ou raisons financières, à ne consommer de la viande au maximum que deux ou trois fois par semaine, nous tenons cependant à déférer au désir de l'Office fédéral en priant nos lectrices de l'aider à faire comprendre à celles qui se plaignent ou qui trichent qu'elles manquent tout simplement à la solidarité et à la discipline nationales, et qu'elles ont là un moyen beaucoup plus efficace de prouver leur patriotisme qu'en chantant à tous les échos *Salut glaciers sublimes...*

D'ailleurs, et pour qui sait s'y prendre, une cuisine sans viande peut être tout aussi exquise qu'un repas carné : certains menus de carême élaborés par des gourmets sont là pour le prouver. J'entends bien: il faut pour ces plats-là beaucoup de beurre, d'huile, de farine blanche, de crème... toutes choses dont nous manquons presque totalement aujourd'hui, ce qui oblige la ménagère à s'ingénier et multiplie certainement sa peine. Mais d'autre part, l'on cherche si bien de partout à lui venir en aide, qu'il est presque impossible maintenant d'ouvrir un journal, fût-ce le plus grave quotidien politique, sans y trouver d'affriolantes recettes à base de légumes tout frais, de poissons, d'œufs, de champignons ou de fromage... Que l'on se rassure, nous ne céderons pas à cette mode, dont le Comité de notre journal ne veut entendre parler à aucun prix ! mais il nous permettra cependant de signaler à l'attention des ménagères l'appétissante brochure illustrée, *Légumes et salades*, dans laquelle elles trouveront force idées et suggestions ! Et pour celles qui « aiment comprendre » — et qui de nous les en critiquerait ! — nous signalons un exposé de l'Office fédéral très bien fait, riche en statistiques, trop long malheureusement pour que nous puissions le reproduire ici, qui apporte des explications claires sur la situation actuelle de notre cheptel, de notre fourrage, et par conséquent sur la nécessité des mesures qui ont été prises. Si la place dont nous disposons le permet, et si le désir nous en est manifesté, nous y reviendrons plus en détails.

J. GUEYBAUD.

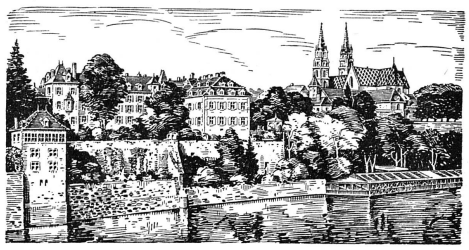
[1] Edité par l'Office de propagande pour les produits de l'agriculture suisse, Zurich.

L'abonnement au „Mouvement" à moitié prix

Dès maintenant, et jusqu'au 30 juin prochain, nous servirons à tout nouvel abonné qui en effectuera le paiement un abonnement au „Mouvement", valable jusqu'au 31 mars 1942, et cela exactement à moitié prix, soit pour la somme de 3 frs au lieu de 6 frs.

Nous rappelons que ce geste hardi de propagande a pour but, en augmentant le chiffre de nos abonnés, de faire baisser notre prix de revient d'imprimerie, actuellement de 23 centimes l'exemplaire, à 13 centimes, et nous remercions chaleureusement tous ceux qui, soit nous ont procuré de nouveaux abonnés à ce taux réduit, soit nous ont versé la somme correspondante en nous chargeant de l'employer « à faire ainsi des heureux ».

Compte de chèques postaux No I. 943. Seuls, de nouveaux abonnés sont mis au bénéfice de ce prix spécial si avantageux.



La cathédrale de Bâle vue du Rhin.

La XXXe Assemblée générale de l'Association suisse pour le suffrage féminin.

Bâle m'a toujours paru une ville pleine d'attraits : son grand passé, ses maisons anciennes, le Rhin, cette route qui marche, le souvenir de Holbein, les relations que toujours cette ville universitaire a entretenues avec la Suisse romande... sont autant de biens qui nous font souhaiter le voyage à Bâle. Cet attrait doit être général car l'Assemblée qu'a tenue, les 17 et 18 mai, dans cette ville, l'Association suisse pour le Suffrage féminin a été très fréquentée et très réussie, en dépit d'un temps maussade à souhait ; mais les rages de Jupiter Pluvius ne nous émeuvent plus ; les suffragistes en ont pris l'habitude. Il faut dire que la section de Bâle, sous la présidence de Mme Widmer-Theil, avait préparé la plus cordiale des réceptions aux suffragistes et que les séances ont été fort intéressantes.

La partie administrative...

...s'est tenue dès 14 h. 15 dans la majestueuse salle du Grand Conseil, aux ors et aux rouges flamboyants, sous l'œil indifférent des grands Bâlois du XVIme siècle qui revivent sur les murs et au-dessus de la cheminée. En face siégeait, menue, entourée de lilas, Mme Vischer-Alioth, qui salua la présence de nombreuses déléguées représentant dix-neuf sections sur vingt-deux, de M. Oswald, conseiller municipal de la ville de Bâle qui, gentiment, assista à toute la séance, bien que se déclarant pas du tout suffragiste ! et des représentantes de plusieurs grandes associations féminines. Ce parlement féminin avait, ma foi, fort bonne façon et témoignait de la largeur d'idées des femmes: les hommes n'en étaient point exclus ! Les éclaireuses faisaient, et fort bien, l'office des huissiers ; elles sont peut-être moins majestueuses, mais plus lestes.

Le rapport annuel, lu par Mme Vischer, déplore la démission, donnée après treize ans d'activité dans le Comité, de Mlle Grütter (Berne), dévouée trésorière dont ses collègues se sont séparées avec de vifs regrets. Le principal souci de l'année a été la mise au point du programme de propagande proposé par Mme E. Thommen (Zurich), à quoi la section de Zurich veut encore apporter des modifications. Un contact plus étroit a été établi entre les rédactrices du bulletin de presse et le Comité Central. Des papillons jaunes ont été imprimés qui portent ce vœu comminatoire: *La femme paye l'impôt, la femme doit voter* ! On recommande aux sections d'en acheter (3 fr. le cent), de les distribuer à leurs membres, qui en décoreront la formule de chèque postal servant à payer leurs impôts, pourront en orner leur papier à lettre ou en sceller leurs enveloppes. Utile propagande !

Le Comité s'est associé aux démarches faites pour la revision du droit de cautionnement aux Chambres fédérales, s'est occupé de la votation sur l'initiative Reval, qui a permis à plusieurs sections de prouver d'une façon ou de l'autre l'intérêt des femmes pour cette votation dont elles ont été exclues, comme de toutes les autres. C'est Bâle qui a montré de la façon la plus vivante et la plus utile cet intérêt en organisant, ainsi que l'a raconté avec entrain Mme Widmer-Theil, au cours de la séance, une votation officieuse entre trois associations féminines. Le *Mouvement* en a déjà parlé.

C'est Mlle E. Gourd (Genève), qui exprime à Mlle Grütter les regrets que cause sa démission, après tant d'années de dévouement au travail suffragiste ; mais Mlle Grütter ne nous quitte pas entièrement puisqu'elle reste présidente de la Commission des cours de vacances. En témoignage de reconnaissance du Comité Central et des Sections, Mlle Gourd remet à sa collègue, aux applaudissements de l'assistance, une coupe en argent et un bouquet d'iris. Et Mlle Grütter de remercier, en affirmant son attachement à nos revendications et le beau souvenir qu'elle garde du travail dans le Comité. Pour la dernière fois, elle a donné connaissance des comptes: déficit de 131 fr. 07, qui diminue d'autant l'avoir de la société ; budget pour 1941-42 prévoyant un déficit de 200 fr.; le nombre des membres diminue, les dépenses sont les mêmes, ce qui rend inévitable ce déficit. La trésorière sortant de charge insiste pour que les Sections paient sans retard leur cotisation, qui reste fixée à 75 centimes par membre.

Mlle Bréting, présidente de l'Union Féministe de Neuchâtel, rappela la décision du Grand Conseil neuchâtelois, qui le 19 novembre 1940, a voté à deux voix de majorité en faveur du droit de suffrage communal pour les femmes: le motionnaire, M. Brandt, voudrait qu'un effort semblable dans d'autres cantons vint soutenir l'effort neuchâtelois. Or, si Berne vient de mettre à l'étude une action en faveur de ce même vote communal, Bâle ne peut rien entreprendre actuellement, Zurich n'a pas donné son opinion, et Genève reprend haleine après la votation du mois de décembre dernier. C'est pourquoi Mlle Bréting présenta au vote de l'Assemblée une résolution priant instamment les Sections d'envisager là où c'est possible une campagne concertée, qui prouverait le désir des suffragistes suisses d'obtenir le droit de vote de la façon qui conviendra le mieux aux circonstances locales. Après avoir entendu Mme Eder-Schwyzer (Zurich), le Dr. Muret (Lausanne), Mlles Gourd (Genève), Zellweger (Bâle), Waldvogel (Neuchâtel) et Gerhard (Bâle), l'Assemblée approuva à l'unanimité moins trois voix la résolution neuchâteloise, et vota à l'unanimité la proposition de Mlle Gourd d'envoyer au Grand Conseil neuchâtelois convoqué pour le 19 mai un télégramme, dont on trouvera le texte plus loin.

Puis on élit la remplaçante de Mlle Grütter: Mlle Marie Böhlen, avocate, la jeune présidente de la section de Berne, qui a été choisie par 36 bulletins, 26 voix étant allées à Mlle Stockmeyer (Zurich).

Mlle Grütter donna ensuite quelques renseignements sur le cours de vacances de 1941, prévu pour l'été dans le canton de Vaud, d'entente avec l'aide à la paysanne ; le matin serait consacré aux travaux féministes, l'après-midi aux travaux de la ferme, aux raccommodages, aux travaux domestiques qui pourraient soulager des paysannes.

(La suite en 2me page). S. BONARD.